

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur les cours d'eau	- Aucun cours d'eau sur la zone de projet. - Proximité du cours d'eau du Nant des Prises.	Direct / Indirect	Temporaire	Modéré	ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet ME 3 : Accès à la zone de travaux sur chemins 4*4 existants et gestion du stationnement ME 4 : Préservation des zones humides hors emprise et des cours d'eau d'un éventuel risque de pollution accidentelle en phase travaux MR 19: Mise en place, application et respect du CCE	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	- Prélèvement en période de hautes eaux - Maintien du fonctionnement de la STEP et hydrologie du cours d'eau	Direct / Indirect	Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible
	- Pas d'emprise de travaux sur le Nant des Prises	Direct/ Indirect	Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible
Impacts sur les zones humides	- Le projet ne génère aucun impact temporaire sur les zones humides. - Tracé des réseaux adapté pour ne pas impacter les zones humides à proximité.	Direct/ Indirect	Temporaire	Faible	ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet ME 4 : Préservation des zones humides hors emprise et des cours d'eau d'un éventuel risque de pollution accidentelle en phase travaux	Négligeable	MC 1 : Création de zones humides.	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Négligeable
	- Destruction de deux de zones humides soit 598 m ² de type bas marais alcalins (CB .54.2) situées dans l'emprise de la future retenue.	Direct	Permanent	Fort	MR 2 : Mise en défens des zones sensibles. MR 10 : Adaptation du système de drainage des tranchées neige à proximité des zones humides. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE	Modéré		MS 2 : Suivi de l'efficacité des mesures proposées MS 4 : Suivi de la tourbière de Beauregard	Faible

Vu pour être annexé à mon arrêté du 19 SEP. 2022

Le Préfet

Yves LE BRETON

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur les captages et les sources	<ul style="list-style-type: none"> - Tracé des réseaux AEP et neige dans périmètre de protection rapproché du captage de Combe –Rouge. - Projet conçu de manière à ne pas impacter le captage de Combe - Rouge. 	Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	<p>ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet.</p> <p>ME 4 : Préservation des zones humides hors emprise et des cours d'eau d'un éventuel risque de pollution accidentelle en phase travaux</p> <p>MR 12 : Respect des prescriptions pour les travaux dans le périmètre rapproché des Combes-Rouge.</p> <p>MR 13 : Mise en conformité du captage de Combe Rouge (dont la reprise du réseau d'assainissement défectueux)</p> <p>MR 19 : Préservation de la qualité de l'eau par application d'un CCE.</p>	Faible	/	MS 3 : Suivi de la qualité de l'eau du captage d'eau potable de Combe-rouge.	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> - En phase d'exploitation le projet ne génère pas de pollution. - Alimentation en eau potable prioritaire sur la neige de culture. 	Direct/ Indirect	Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/	/	Négligeable
Risques d'avalanches	<ul style="list-style-type: none"> - Projet hors zones d'avalanches. - Travaux réalisés en été et à l'automne. 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Nul	/	Nul	/	/	Nul
Risque sismique	<ul style="list-style-type: none"> - Risque pris en compte dans le dimensionnement de la retenue 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/	/	Négligeable
Mouvements de terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indices de mouvement de terrain (validée par les sondages géotechniques) 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible
Risque d'inondation et de crues torrentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'est pas concerné par le risque d'inondation. - La retenue présente un risque de rupture de digue entraînant un risque d'inondation pour les zones en aval. - L'ouvrage est dimensionné pour laisser transiter une crue de retour minimum de 1000 ans sans le mettre en péril. 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Très Fort	MR 15 : Aménagements pour la sécurité publique.	Faible	/	/	Faible

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impact de la vidange normale de l'ouvrage	Vidange normale dans le cours d'eau du Nant des Prises : - Vidange interdite pendant les périodes allant du 15 octobre au 15 avril ; - Vidange interdite pendant les périodes pluvieuses ; - Volume d'eau de la retenue réduit à son minimum (quelques milliers de m ³). - Débit limité à 89 l/s à l'exutoire 1, débit maximum que connaît le cours d'eau en avril à la fonte des neiges	Direct/ Indirect	Permanent	Faible	MR 14 : Gestion des vidanges pour préserver le milieu récepteur.	Faible	/	/	Faible
Impact de la vidange d'urgence de l'ouvrage seul	En cas de vidange d'urgence, le débit à l'exutoire 1 sera limité à 320 m ³ /h soit 100% du débit mensuel maximal du Nant des Prises. L'impact de la vidange d'urgence de la retenue est faible sur le Nom, équivalent à 24% de son débit mensuel maximal.	Direct/ Indirect	Permanent	Faible	MR 14 : Gestion des vidanges pour préserver le milieu récepteur.	Faible	/	/	Faible
Impacts de la vidange d'urgence des 5 retenues en simultanées	En cas de vidange d'urgence simultanée des 5 retenues d'altitudes, l'impact des vidanges sur le Nant des Prises est jugé faible, équivalent à 100% du débit maximal mensuel que connaît le Nant des Prises en avril et 169% de son module. En cas de vidange d'urgence simultanée des 5 retenues d'altitudes, l'impact des vidanges sur le Nom est jugé faible, équivalent à 29% du débit maximal mensuel que connaît le Nom en avril et 49% de son module, juste après la confluence avec le ruisseau du Var après la Clusaz.	Direct/ Indirect	Permanent	Faible	MR 14 : Gestion des vidanges pour préserver le milieu récepteur.	Faible	/	/	Faible

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la retenue permettant de stocker 148 000 m³ d'eau pour l'alimentation en eau potable et la neige de culture. - Remplissage en eau de la retenue avec le surplus d'eau potable de la ressource Gonière et potentiellement du captage de Combe Rouge, en période de forte disponibilité de la ressource. - Volumes nécessaires au remplissage de la retenue peuvent être prélevés au trop plein du réservoir en période de fonte nivale, en respectant un débit d'étiage et le débit réservé sur le Nom à l'aval au pont des lombardes. - Modulation du débit prélevé permettant l'optimisation du prélèvement et limiter l'impact sur le milieu naturel - Ressource en eau disponible en année sèche, normale ou humide - La création de la retenue de la Colombière permettra une amélioration de la situation actuelle en limitant les prélèvements sur le réseau d'eau potable en cours de saison, période de pointe des besoins en eau potable et période d'étiage des cours d'eau et sources. - Alimentation en eau potable prioritaire sur la neige de culture. 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Faible (cf avis MRAE)	/	Faible (cf avis MRAE)	/	/	Faible (cf avis MRAE)
Impacts sur la qualité de l'eau	- Retenue non connectée au réseau hydrographique	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/	/	Négligeable
Impacts sur les habitats naturels	Voir § 10.4.1 Impacts résiduels sur les habitats naturels								

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur la flore	- En phase travaux, les effets liés aux impacts sur les habitats naturels. - Aucune espèce végétale protégée mais la présence de Dactylorhize de Mai (quasi menacée), de la Luzule des Bois (rare en Haute-Savoie), l'Epipactis des marais.	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Faible	ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet. MR 2 : Mise en défens des zones sensibles. MR 11 : Respects des précautions contre l'introduction d'espèces végétales invasives. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE. MR 20 : Etrépage des stations d'Epipactis des marais	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique du chantier	Faible
	Modéré								
	- Une station de plante invasive (Solidage du Canada) à proximité la zone de projet.								
	- En phase d'exploitation, aucune incidence sur la flore patrimoniale de la zone d'étude.	Direct/ Indirect	Permanent	Nul	/	Nul	/	/	Nul
Impacts sur la faune	Mammifères terrestres	Voir § 10.4.5 Impacts résiduels sur les mammifères terrestres protégés							
	Chiroptères	Voir § 10.4.6 Impacts résiduels sur les chiroptères protégés							
	Reptiles	Voir § 10.4.3 Impacts résiduels sur les reptiles protégés							
	Amphibiens	Voir § 10.4.2 Impacts résiduels sur les amphibiens protégés							
	Insectes	Voir § 10.4.7 Impacts résiduels sur les insectes protégés							
	Oiseaux	Voir § 10.4.4 Impacts résiduels sur les oiseaux protégés							
Impacts sur les continuités écologiques	- Les réservoirs de biodiversité ne sont pas concernés par le projet. Le corridor d'importance régionale sera impacté temporairement, le temps de la mise en place des réseaux.	Direct / Indirect	Temporaire	Faible	/	Faible	/	/	Faible
	- En phase d'exploitation le projet n'est pas de nature à avoir des effets négatifs sur la dynamique écologique du secteur.	Direct / Indirect	Permanent	Nul	/	Nul	/	/	Nul

Type d'impact	Principaux arguments		Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	- Aucun impact sur des habitats du site Natura 2000 « Aravis »	Direct / Indirect	Temporaire / Permanent	Négligeable	ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet. MR 2 : Mise en défens des zones sensibles. MR 16 : Mise en place de la technique de l'étrépage MR 19 : Mise en place, application et respect d'un Cahier des Clauses Environnementales	Négligeable	MC 1 : Création de zones humides MC 2 : Compensation de la perte de boisements propices aux chiroptères et à l'avifaune forestière	MS 1 : Suivi écologique du chantier MS 2 : Suivi de l'efficacité des mesures proposées	Négligeable
	Espèces d'intérêt communautaire	- Impact temporaire sur les populations d'Azuré de la Sanguisorbe. - Impact oiseaux forestiers dans les boisements hors site Natura 2000. Mesures compensatoires permettront de maintenir de vieux boisements à proximité.	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Faible	ME 1 : Adaptations du projet en phase d'avant-projet. MR 1 : Adaptation du calendrier des travaux. MR 2 : Mise en défens des zones sensibles. MR 16 : Mise en place de la technique de l'étrépage MR 19 : Mise en place, application et respect d'un Cahier des Clauses Environnementales	Négligeable	MC 1 : Création de zones humides MC 2 : Compensation de la perte de boisements propices aux chiroptères et à l'avifaune forestière	MS 1 : Suivi écologique du chantier MS 2 : Suivi de l'efficacité des mesures proposées	Négligeable
Impacts sur le paysage	- Impact visuel négatif dû aux travaux (terrassements, engins de chantier...) - Impacts limités dans l'espace et le temps.		Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. ME 3 : Accès à la zone de travaux sur chemins 4*4 existants et gestion du stationnement. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	- Implantation de la retenue au sein d'un boisement, limitant la visibilité. - Travail des talus pour une bonne intégration. - Salle des machines aspect chalet pour meilleur intégration paysagère.		Direct/ Indirect	Permanent	Modéré	MR 3 : Gestion des lisières MR 16 : Mise en place de la technique de l'étrépage MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
Impacts sur le patrimoine architectural et archéologique	- Pas de monument historique ou de zone de prescription archéologique.		Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Nul	/	Nul	/	/	Nul

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur l'activité et l'économie touristique	- Présence d'engins de chantier qui pourra ponctuellement déranger les promeneurs - Travaux en période de fréquentation touristique réduite. - Impacts temporaires sur l'activité des restaurants situés à la Pointe de Bearegard	Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	- Projet permettra de garantir liaison avec le domaine de Manigod et l'accès à la Clusaz ski au pied depuis Manigod.	Direct/ Indirect	Permanent	Positif	/	Positif	/	/	Positif
Impacts sur l'agriculture	- 1,5 ha impactés de façon temporaire. - Risque de dérangement des troupeaux pâturant dans le secteur lors des travaux.	Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	MR 17 : Concertation avec les agriculteurs en amont et en phase travaux. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE.	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	- Aucun impact en phase d'exploitation de la retenue sur l'agriculture du plateau de Bearegard. - Mise à disposition d'un accès à l'eau potable à proximité de la retenue afin d'alimenter en eau le plateau de Bearegard.	Direct/ Indirect	Permanent	Positif	/	Positif	/	/	Positif
Impacts sur la sylviculture	- Défrichement concernant des parcelles privées n'étant pas géré par l'ONF. - La desserte forestière n'est pas modifiée par le projet.	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Nul	/	Nul	/	/	Nul
Impacts sur le réseau routier	- Présence d'engins de chantier - Matériaux déblais/remblais en équilibre sur site limitent les rotations des camions. - Risque de dégradation du chemin 4x4 permettant l'accès au chantier du fait de la circulation d'engins.	Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE.	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	- Aucun impact sur le réseau routier en phase exploitation des aménagements	Direct/ Indirect	Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/	/	Négligeable

Type d'impact	Principaux arguments		Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur les usages de l'eau	Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de 50 000 m³ d'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune. - Remplissage avec le surplus d'eau potable via le captage Gonière et potentiellement du captage de Combe Rouge, en forte période de disponibilité de la ressource. - Alimentation en eau potable prioritaire sur la neige de culture 	Direct/ Indirect	Temporaire / Permanent	Positif	/	Positif	/	/	Positif
	Neige de culture	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'un volume de 98 000 m³ d'eau supplémentaire pour la neige de culture. Garantira l'enneigement du secteur et des liaisons entre les différents secteurs du domaine. 	Direct	Permanent	Positif	/	Positif	/	/	Positif
Impacts sur la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'engins de chantier (7 mois) : possibles levées de poussières lors des travaux. - Mesures pour limiter les levées de poussières. 		Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. MR 18 : Réduction des nuisances sonores et des émissions atmosphériques en phase chantier MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE.	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de pollution de l'air en phase d'exploitation. 		Direct/ Indirect	Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible
Impacts sur les nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'engins de chantier (7mois) - Travaux diurnes - Chantier éloigné des habitations et lieu de vie. 		Direct/ Indirect	Temporaire	Faible	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. MR 18 : Réduction des nuisances sonores et des émissions atmosphériques en phase chantier MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE.	Faible	/	MS 1 : Suivi écologique de chantier	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores engendrées par les équipements (enneigeurs et salles des machines) éloignées des habitations et lieux de vie, dans un contexte de domaine skiable déjà équipé de ce genre de dispositifs. 		Direct/ Indirect	Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible

Type d'impact	Principaux arguments	Type	Durée	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement et réduction	Impacts résiduels	Mesures de compensation et d'accompagnement	Mesures de suivi	Effets du projet après mesures
Impacts sur les consommations énergétiques et le climat	- Engins de chantier émettant des gaz à effet de serre pendant les travaux - Emissions peu significatives par rapport aux émissions générées par le résidentiel et le tertiaire sur la commune.	Direct/ Indirect	Temporaire	Modéré	ME 2 : Equilibrer au maximum les déblais/ remblais sur site. MR 19 : Mise en place, application et respect du CCE.	Faible	/	/	Faible
	- En phase d'exploitation, la distribution depuis la retenue de l'eau s'effectuera gravitairement limitant les consommations énergétiques.	Direct/ Indirect	Permanent	Faible	/	Faible	/	/	Faible